

14.B. Contrat de location d'un endroit de camp



Parties entre lesquelles le contrat est fixé :

Le-La propriétaire

M. / Mme propriétaire.

Adresse complète et téléphone :

Le-La locataire

M. / Mme

Adresse complète et téléphone :

Agissant en qualité d'Animateur·rice Responsable d'un camp des Scouts et Guides Pluralistes.

Objet du contrat :

L'endroit de camp situé : (adresse complète, description) :

Modalités de location :

Location pour la période du à h au à h

Le prix de la location est fixé à : €

cette somme sera payée à l'arrivée / au départ de la Section.

Un acompte est versé avant le début du camp ; le montant de l'acompte est de €

à verser sur le numéro de compte :

Frais complémentaires éventuels (eau, gaz, électricité, bois):

Les dégâts éventuels seront constatés le jour du départ de la Section.

Le solde est payable pour le

En ce qui concerne les prairies, celles-ci devront être dégagées de tous les matériaux qui auront été utilisés par la Section.

(Voir verso)



Scouts et Guides Pluralistes de Belgique asbl

Av. de la Porte de Hal 38-39 1060 Bruxelles

Tél : 02/539.23.19 Fax : 02/539.26.05

info@sgp.be www.scoutspluralistes.be



Arrangements particuliers entre les deux parties.

Le·La propriétaire s'engage à :

Le groupe s'engage à :

Fait en double exemplaire à :

Le :

Le·La propriétaire,
Nom, prénom, signature

Le·La locataire,
Nom, prénom, signature



Scouts et Guides *Pluralistes* de Belgique asbl

Av. de la Porte de Hal, 39 1060 Bruxelles

Tél : 02/539.23.19

info@sgp.be www.scoutspluralistes.be

